

COMMUNAUTE DE COMMUNES

TERRE VALSERHONE

35 rue de la Poste – Châtillon en Michaille - 01200 VALSERHONE

☎ : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@ccpb01.fr

Délibération n°24-DC067

Conseil Communautaire du 13 Juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le treize juin, le Conseil communautaire, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Champfromier, sous l'autorité de Monsieur Patrick PERREARD, Président.

Présents :

BILLIAT :

CHAMPFROMIER : Jacques VIALON - Gilles FAVRE

CHANAY : Elisabeth JEAMBENOIT – Lucie JOUHAUD

CONFORT :

GIRON : Florian MOINE

INJOUX-GENISSIAT : Joël PRUDHOMME - Sophie SELLIER

MONTANGES : Christophe MARQUET

PLAGNE : Philippe DINOCHÉAU

SAINT-GERMAIN-DE-JOUX : Gilles THOMASSET - Pierre CHARPY

SURJOUX - LHOPITAL : Frédéric MALFAIT

VALSERHÔNE : Patrick PERREARD - Régis PETIT - Isabelle DE OLIVEIRA - Jean-Pierre FILLION-
Christophe MAYET - Marie-Françoise GONNET - Serge RONZON – Mourad BELLAMMOU -
Benjamin VIBERT - Sandra LAURENT-SEGUI - Catherine BRUN - Sacha KOSANOVIC - Sebahat
BULUT – Anthony GENNARO - Christiane RIGUTTO

VILLES : Guy SUSINI

Absents : Jean-Marc BEAUQUIS - Antoine MUNOZ – Daniel BRIQUE - Raphaël CASTIGLIA -
Patricia VERDET - Françoise DUCRET

Pouvoirs :

INJOUX-GENISSIAT : Denis MOSSAZ à Joël PRUDHOMME

VALSERHÔNE : Annick DUCROZET à Sandra LAURENT-SEGUI - Marielle BERGERET à Christiane
RIGUTTO

Votants : 31

Présents : 28

Date de la convocation : 07 JUIN 2024

Secrétaire de séance : Sebahat BULUT

Nature de l'acte : 1. *Commande publique* – 1.2 *Délégation de service public*

Objet : Contrat de DSP portant sur la gestion et l'exploitation du centre aquatique Valséo – Approbation de l'avenant n°4

Monsieur Joël PRUDHOMME, Vice-président délégué, rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que par délibération n°23-DC073 en date du 20 juillet 2023, la Communauté de Communes du Pays Bellegardien a attribué le contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du centre aquatique intercommunal Valséo à l'entreprise EQUALIA sise 40 boulevard Henri Sellier - 92150 SURESNES, pour la période du 17 octobre 2023 au 31 août 2028.

Conformément à l'article 33 du contrat, tous les ans au plus tard au mois de juin, le Délégué propose une révision des tarifs à la Collectivité. Aussi, par délibération n°24-DC067 en date du 13 juin 2024, le Conseil communautaire a approuvé la nouvelle grille tarifaire applicable au centre aquatique Valséo.

Il convient d'annexer, par avenant n°04, au contrat cette nouvelle grille tarifaire.

Le détail des nouveaux tarifs est exposé dans l'avenant joint en annexe.

Par ailleurs, il est nécessaire également de modifier l'article 2 du règlement intérieur lequel indique :

- ✓ Les enfants de moins de 8 ans et ceux ne sachant pas nager, sont obligatoirement accompagnés par un adulte (personne majeure)

Dans un souci de garantir la sécurité pour les usagers, il est proposé par le Délégué de ramener l'Age d'accès minimum pour un enfant seul à 12ans et donc d'apporter les modifications suivantes au règlement intérieur :

- ✓ Les enfants de moins de 12 ans et ceux ne sachant pas nager, sont obligatoirement accompagnés par un adulte (personne majeure)

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé du Président,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1411-1 et suivants, R. 1410-1 et R. 1411-1,

VU le Code de la commande publique, notamment son article R. 3135-1,

VU les statuts de la CCPB prévoyant la gestion du centre aquatique intercommunale Valséo,

VU la délibération n°23-DC010 en date du 02 février 2023, portant approbation du recours à une délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du centre aquatique intercommunal Valséo,

VU la délibération n°23-DC073 en date du 20 juillet 2023, portant attribution de la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du centre aquatique intercommunal Valséo,

VU l'avenant n°01, notifié le 10 novembre 2023,

| |
|---|
| Accusé de réception en préfecture 001-240100891-20240613-24-DC067-DE Date de télétransmission : 26/06/2024 Date de réception préfecture : 26/06/2024 |
|---|

VU l'avenant n°02, notifié le 09 février 2024,
VU l'avenant n°03, notifié le 09 février 2024,
VU le projet d'avenant à la délégation de service public, ci-annexé,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** l'avenant n°4 au contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du centre aquatique intercommunal ValséO actant la modification de la grille tarifaire et du règlement intérieur de l'équipement.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer l'avenant ainsi que tout acte s'y afférent.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Président de la Communauté de communes Terre Valsérhône certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Nantua, le :

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Président
Patrick PERREARD

Le secrétaire
Sebahat BULUT